

LIQUIDATION DE LA SOCIETE FRANCAISE DES PAPIERS PEINTS

En raison de la baisse du marché du papier peint en Europe, , la société ESSEF a subi ces dernières années une importante baisse de volume et les résultats en ont été directement affectés.

Le tribunal de commerce de Senlis a donc ouvert une procédure de redressement judiciaire à l'encontre de notre société en date du 01 juillet 2004.

Après une période d'observation qui aura duré 17 mois, un plan d'apurement du passif sur 10 ans avait été entériné. Le 08 décembre 2005, en raison de l'existence de possibilités de redressement et de paiement du passif, le tribunal avait donc fin à notre période de redressement judiciaire.

Bien que les perspectives aient été encourageantes pour l'exercice 2006 avec de nouvelles centrales en France et le retour de clients russes, les référencements ont trop tardé à se mettre en place dans un premier trimestre très morose dans notre secteur d'activité.

Le chiffres d'affaires a donc été de 2 405 K€ sur les trois premiers mois de l'exercice contre 5 316 K€ de prévisionnel.

Ces éléments ont donc conduit le tribunal de Commerce de Senlis à prononcer la résolution du plan et l'ouverture d'une procédure de liquidation judiciaire à l'encontre de notre société en date du 27 avril 2006 avec poursuite d'activité de 3 mois pour permettre à d'éventuels repreneurs de se faire connaître : la date limite de dépôt des offres est fixée au 31 mai 2006.

Ce même Jugement a désigné la SCP Perney - Angel, Mandataires Judiciaires, demeurant 7 rue Carnot - 60300 Senlis en qualité de liquidateur et Maître Jean Rongeot, Administrateur Judiciaire, demeurant 3 rue Robert de Luzarches - 80000 Amiens comme Administrateur avec mission d'assistance.